

# LE JOURNAL DU **MINEUR**



Organe trimestriel de  
L'UNION FEDERALE DES MINEURS C.F.D.T.  
Siège administratif :  
22 Rue de Metz  
57800 FREYMING-MERLEBACH  
B.P. 116 - Tél : 87 04 71 75

Inscrit à la Commission Paritaire sous le numéro 511 D 73  
Direction : Jean-Marie SMENTEK

Supplément au Journal du Mineur

IMP. SARREGUEMINOISE - Dépôt légal 3<sup>e</sup> Trimestre 1988

## SOMMAIRE

Page 1  
Edito

Pages 2 - 3 :  
Déroulement  
du conflit

Page 4 :  
Témoignages  
de militants

Page 5 :  
Solidarité financière

Page 6 :  
Témoignage  
du secrétaire général  
de l'UFM

Page 7 :  
La place  
du gouvernement  
dans le conflit

Page 8 :  
Certificats médicaux  
ET MAINTENANT

## EDITO

**«TOUTE INFORMATION SUR UN SUJET EST UNE ETAPE.  
POUR UN JUGEMENT SUR».**

Pourquoi ce journal du mineur spécial sur le conflit à GARDANNE, écrit et réalisé par les militants C.F.D.T. Provence ?

Le conflit de GARDANNE, a été très important pour toute la profession minière, et il doit être une source d'éclaircissement sur plusieurs domaines :

- L'ACTION SUR LES SALAIRES
- LE ROLE  
ET LA PLACE DES SYNDICATS
- L'INCOMPETENCE  
ET L'IRRESPONSABILITE  
DE LA DIRECTION.

Même si la vérité n'appartient à personne, la C.F.D.T. tout au long de cette grève, s'est donnée comme ligne de conduite le langage de la clarté et de l'honnêteté en tenant compte de l'avis des gens qui voulaient bien nous le donner.

Aussi, je vous invite à parcourir les pages de ce magazine. Elles contiennent des éclaircissements, et des prises de positions de la C.F.D.T. par rapport au conflit.

MOYA Patrice  
Militant C.F.D.T.  
Jour de GARDANNE



## DEROULEMENT DU CONFLIT

**6 avril :** Négociations nationales à Charbonnage de France sur les salaires : «Pas de rattrapage pour l'année 87. Perte du pouvoir d'achat pour l'année 88».

**7 avril :** La C.G.T. appelle à 2 h de grève par jour et par poste.

**8 avril :** Prise de parole de la C.F.D.T. dans les douches, avec appel à une intersyndicale le soir même pour décider une action commune.

Toutes les organisations syndicales sauf la C.G.C. sont présentes, la C.F.T.C. et F.O. refusent une action sur les salaires au niveau local (en sachant que ces deux organisations syndicales refusent nos propositions d'actions nationales depuis deux ans, sous prétexte, qu'elles doivent se faire au niveau local).

La C.G.T. réserve sa réponse.

**12 avril** au matin, la C.G.T. refuse l'action commune.

**13 avril :** La C.F.D.T. appelle aux 2 H de grève, par souci d'unité et par nécessité de mener une action sur les salaires en provence.

**Du 7 au 27 avril 88 :** La C.F.D.T. continue d'interpeller toutes les organisations syndicales pour obtenir l'unité d'action.

La C.F.D.T. propose à la C.G.T. d'organiser ensemble une Assemblée Générale des ETAM afin qu'ils décident eux-mêmes de leurs modes d'actions. Refus de la C.G.T. Aucune démarche du côté de la Direction pour résoudre le conflit, elle choisit déjà la stratégie du «pourrissement» de l'action.

Le nombre de grévistes atteint 90 % au fond, environ 50 % au jour.

**28 avril :** Monsieur DAUMALIN annonce aux syndicats C.G.T. et C.F.D.T., que la direction ne paiera aux grévistes que la moitié de leurs salaires journaliers aux lieux de six-huitième dûs.

**29 avril :** Les mineurs décident la grève totale, avec occupation du carreau de la centrale. Les raisons de la grève sont toujours liées aux salaires (perte cumulée du pouvoir d'achat depuis 1982, malgré une amélioration importante du rendement et de la productivité); s'y ajoute le paiement des six-huitième le 7 avril. La Direction avec l'appui de la C.G.C., C.F.T.C. et F.O. orga-

nisent les non-grévistes (minoritaires) et décident de faire un pointage afin de les rémunérer sur leur salaire de base.

La C.F.D.T. propose à la C.G.T. :  
a) De se réunir, tous les matins, pour décider ensemble, le déroulement du conflit.  
b) Assemblées Générales régulières avec les mineurs grévistes.

### «REFUS DE LA C.G.T.»

Malgré sa volonté de nous exclure du conflit, la C.F.D.T. a participé à toutes les actions. Elle a subi la pression et le matraquage des forces de l'ordre, pour maintenir une unité intersyndicale porteuse de la détermination exemplaire des mineurs.

Dans un même temps, la C.F.D.T. défendait nos justes revendications auprès des non-

grévistes, de la Direction et des pouvoirs publics.

Suite aux refus obstinés de la C.G.T., de toute unité d'action. Suite à l'exclusion de la C.F.D.T.

Malgré notre détermination, les conditions d'unités d'actions restent impossibles :

- Toutes propositions d'actions venant de la C.F.D.T. sont refusées par la C.G.T. (exemple : la montée sur PARIS, refusée par la C.G.T. et acceptée huit jours après alors qu'il s'agissait de monter avec le Parti Communiste Français).

- Refus de toutes démarches communes, s'agissant de la solidarité : (pas de collectes communes).

Aucun militant C.F.D.T. présent dans la gérance des fonds collectés.

- Toutes les décisions d'actions ne sont plus prises sur le carreau et sont dictées au niveau de Paris, par la confédération C.G.T.

- Le Parti Communiste Français ne joue pas un rôle de soutien aux grévistes, mais se place comme organisateur du conflit.

Cette pratique, qui n'est pas à l'image des grandes luttes ouvrières du passé, a entraîné une démobilisation chez certains grévistes.

La Direction maintient son mutisme, sur les revendications salariales, favorise la division du personnel, et découvre enfin, (il serait temps), qu'ils existe des problèmes relationnels dans l'entreprise.

Ceci est bien la preuve de l'incompétence de ceux qui dirigent actuellement notre houillère.

Aujourd'hui tout reste à faire à ce sujet.

Alors la C.F.D.T. propose un type d'action d'une toute autre tournure sans violence gratuite et sans haine.

Des mineurs, avec la C.F.D.T. s'installent dans l'allée centrale d'Euro-marché, table de camping, boîte de paté, du vin etc... réquisitionnés dans les rayons, sous les yeux ébahis des cadres du magasin.

Face aux questions que se posaient la majorité des mineurs grévistes de toutes tendances, la C.F.D.T. prend l'initiative de provoquer une Assemblée Générale, pour le lendemain des négociations du 26 juillet à la Sous Préfecture d'Aix, dans le but d'informer et de décider ensemble de la suite du conflit.



C.F.D.T., porteur de la détermination des mineurs

C'était trop en demander à la C.G.T., et la réaction a été immédiate de la part de militants «responsables» de la C.G.T.

«Pas question de faire une Assemblée Générale, ON VOUS PENDRA AVANT».

Après les menaces, ils passent aux actes et nous excluent du carreau à coups de poing, dès le retour des négociations le 26 juillet vers 24 h, envoyant 3 de nos militants aux urgences à l'hôpital d'AIX.

**27 juillet :** la C.F.D.T. appelle les mineurs à sortir du conflit, sur la base des conditions de reprises proposées le 26 juillet.

Il est bien évident, que les pratiques imposées, depuis le début, par la C.G.T. pour conduire ce conflit, ne pouvaient pas permettre aux Mineurs de gagner une augmentation de salaire. (La suite nous a malheureusement donné raison...)

Les grévistes représentent moins de 30 % et seul une cinquantaine de mineurs occupent le carreau.

Le Ministère décide de faire un «geste» supplémentaire, soucieux du fait que les mineurs avec la C.F.D.T. ont fait un «PAS» en acceptant d'arrêter la grève sur les conditions de reprise du 26 juillet.



La C.F.D.T. s'installe dans l'allée de l'euromarché

**Le 8 août,** le Ministère amorce une amélioration des conditions de reprise, qui répond en partie à ce que la C.F.D.T. avait demandé lors des négociations du 26 juillet. (Pas de perte de congés, retrait de sanctions...)

Nous regrettons que le Ministère ait voulu donner une porte de sortie à la C.G.T., en répartissant une

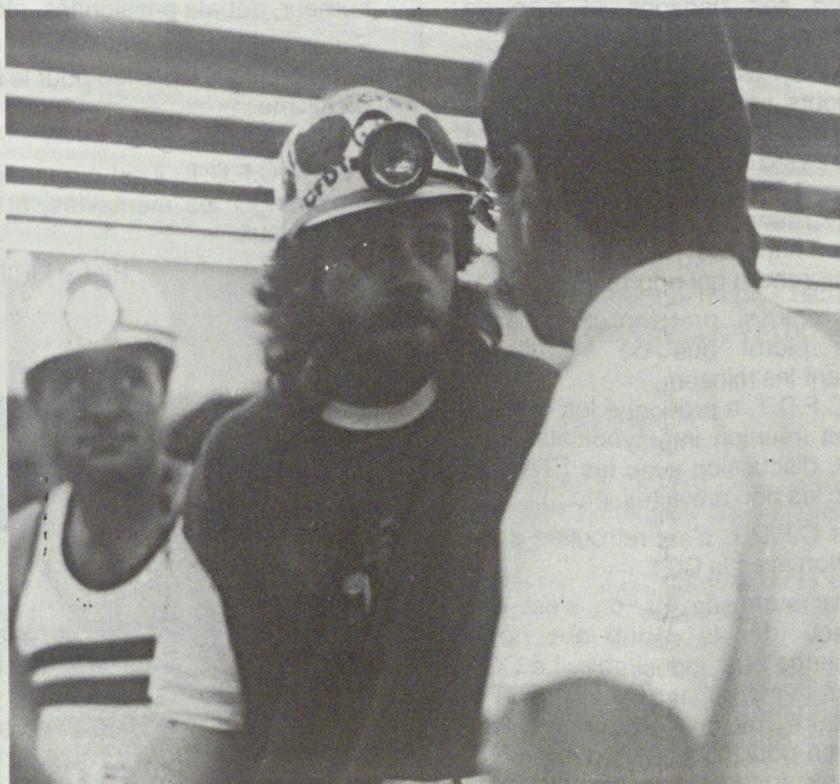
prime de 4.500 F en 22 mois, laissant croire à une augmentation de salaire.

**11 août :** le travail reprend, et les mineurs constatent l'état de l'entreprise, (pillage, saccage, démolition du local C.F.D.T. etc...) qui donne une image irrespectueuse du syndicalisme qui nuit à la profession minière.

Ce conflit aura quand même permis :

- De montrer l'incompétence complète de la Direction et l'état désastreux des relations humaines dans l'entreprise.
- A la Direction de s'apercevoir qu'elle n'a pas réussi à illusionner l'ensemble du personnel (projet d'entreprise, concours sécurité, etc...)
- De montrer le vrai visage de toutes les organisations syndicales.

COURTES, VABRE, FAUCHON.



La volonté du dialogue et de l'action efficace

**L'AVENIR**

## 50 ANS... ET APRES...

Durant toutes mes années de service au travail, je n'avais jamais assisté à une réunion, entre la Direction locale et une organisation syndicale.

Après 32 ans de Mine, j'adhérais à la C.F.D.T., l'élan de jeunesse qui anime cette organisation syndicale m'a séduit, la confiance qu'on me témoignait m'a profondément ému.

Pendant les négociations, je retrouvais une seconde jeunesse, avec ma franchise et ma spontanéité vis à vis d'une direction dédaigneuse, ne sachant que faire devant la détermination des mineurs.

Tout au long de ces journées dures et incertaines, je pouvais analyser le comportement de certains mineurs grévistes criant haut et fort comme moi :

«Il faut tenir jusqu'au bout face à la direction» et sur la fin les mêmes venant au local C.F.D.T. pour dire à voix basse : «Essayez d'obtenir, ne serait-ce qu'une prime, pour reprendre, j'en ai marre, j'ai peur pour l'avenir de l'entreprise.»

Cette peur régnait sur le carreau, **j'ai pu la toucher du doigt.**

La peur de dire ce que l'on pense, la peur d'afficher ses idées syndicales ou politiques, la peur des gros bras de la C.G.T... Leurs craintes étaient fondées : le lynchage de mes camarades, le saccage du local et la toile de désolation qu'ils ont peint sur le carreau, en sont la preuve.

Heureusement la majorité des grévistes ont su garder le courage et la volonté de réfléchir et de comprendre.

Je suis sûr que vous comprendrez mon message et, je tiens à remercier tous les mineurs qui dans ce combat ont suivi mon syndicat.

FAGNI Jeannot



## LA BAVE DU CRAPEAU N'ATTEINDRA PAS LA BLANCHE COLOMBE

Il est toujours facile de critiquer une organisation syndicale quand on n'est pas systématiquement dans le conflit ou quand on veut imposer ses idées à outrance.

- Dans notre houillère, la Direction est tellement sûre d'avoir toujours raison, qu'elle n'a pas besoin de l'avis des autres, et s'il y a un problème ou un désaccord, elle prend ses bagages et s'en va (exemple, le 27 Juillet).

- Les syndicats CFTC et FO ont toujours raison, même si ce n'est pas très clair. A Paris : «Non, il ne faut pas d'actions nationales, elles doivent être locales».

A Gardanne : «Non, il faut une action nationale».

Comprendra qui pourra ?

Eux aussi, préfèrent plier bagages, plutôt que de s'expliquer devant les mineurs.

La C.F.D.T. a provoqué les discussions (réunion intersyndicale du 8 avril, discussion avec les ETAM et avec les non grévistes, etc...).

La C.F.D.T. s'est retrouvée dans l'action avec la CGT.

Malheureusement, on s'est vite aperçu (dès le début) que notre présence était indésirable. La CGT ayant la même attitude. «La CGT a toujours raison» et le meilleur moyen pour cela, c'est d'être seul, n'avoir aucun débat, aucune confrontation.

Quelle tristesse !! Tous dans le même combat pour la division et la désinformation du personnel.

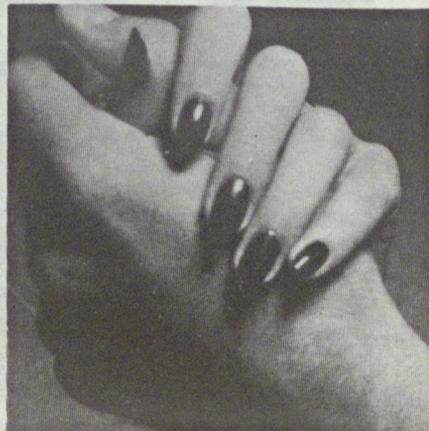
Dans le conflit avec les mineurs (quelque soit leur opinion), la CFDT a apprécié les discussions et l'état d'esprit qui régnaient dans le local (même si on était pas tous d'accord).

- Liberté d'expression, la bonne humeur, débats passionnés, etc...

Aujourd'hui, notre local est détruit. Quelle tristesse pour le syndicalisme.

Mineurs,  
Pour la C.F.D.T., il est grand temps de changer les mentalités, à tous les niveaux.

Pierre GRIMAL



## NOUVEL ADHERENT A LA C.F.D.T. JEUNE MINEUR A GARDANNE

La C.F.D.T. est la seule organisation syndicale qui m'ait redonné le goût et l'envie de travailler sans casser.

J'ai vécu d'autres conflits avant d'être muté, mais je n'avais jamais vu une organisation syndicale semer la zizanie entre les grévistes pendant un conflit, tout cela pour les idéologies politiques.

Dans le sigle C.F.D.T., il y a une lettre qui ressort, le «D» qui veut dire Démocratie.

La Démocratie, c'est le droit à la parole, le droit de s'exprimer (sans prendre des coups), le droit d'avoir des opinions.

Le «D» n'apparaît dans aucun autre sigle syndical que je connaisse. Voilà pourquoi, j'ai décidé d'adhérer à la C.F.D.T., parce que la C.F.D.T. a le courage de ses opinions, sans se faire «manipuler».

WOJTASZEWSKI Philippe



Ça jamais à la CFDT

## SOLIDARITE FINANCIERE

La CFDT a participé à la récolte d'argent malgré les refus répétés de la CGT d'organiser des collectes communes.

Les militants, les adhérents, les sympathisants CFDT ont participé en versant l'argent quand les mineurs faisaient les collectes pour l'association.

Des appels ont été faits par l'union départementale des BOUCHES DU RHONE, diverses unions locales et diverses structures CFDT avec des résultats : plusieurs milliers de francs versés à l'association.

Beaucoup d'argent a été versé sans qu'aucun militant CFDT fasse partie de l'association de solidarité aux familles de Mineurs, sans contrôle réel, ni pouvoir de décisions dans la gestion de l'argent.

On peut se poser la question, s'il y avait de la part de la CGT une réelle volonté d'efficacité.

Voulant peut-être cacher leur attitude, ils attaquent la caisse de grève de la CFDT qui a permis à ses adhérents de recevoir de l'argent qui leur était dû.

Mais pourtant quoi de plus naturel.

**OUVRONS LES YEUX**

### CONCLUSION

En réalité, ils sont jaloux qu'à la CGT les adhérents n'aient pas ce service-là.

Pour la CFDT l'argent de la cotisation c'est d'abord pour AGIR et SOUTENIR les actions.

A la CFDT la solidarité ne s'improvise pas, elle s'organise de longue date, POUR GAGNER REELLEMENT.

J.L. DEBARD

confédération française  
démocratique du travail

## carnet d'adhérent

### La Caisse de résistance CFDT

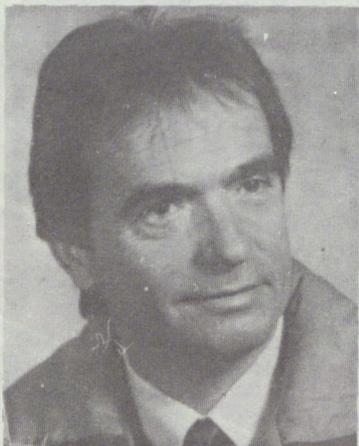
Chaque adhérent CFDT est automatiquement affilié à la Caisse de résistance de la confédération : la CNAS (Caisse nationale d'action syndicale). Celle-ci a pour but d'aider à l'action syndicale en soutenant financièrement les adhérents CFDT :

- 1 - en grève ou victimes de lock-out ;
- 2 - sanctionnés en raison de leurs activités syndicales ;
- 3 - engagés dans des actions en justice pour la défense et l'extension du droit syndical.

Cette caisse est alimentée par une part de la cotisation prélevée sur chaque timbre payé. Ainsi, pendant que certains adhérents sont en grève, ou licenciés à cause de leurs activités syndicales, et voient ainsi leur salaire réduit ou supprimé, tous les autres adhérents CFDT les soutiennent par leur cotisation à la CNAS.

## CONFLIT DE GARDANNE

**Le soutien permanent du Secrétaire Général de l'Union Fédérale C.F.D.T. des Mineurs**



Jean-Pierre KLAPUCH  
Secrétaire Général  
de l'U.F.M.

Le conflit de Gardanne que nous venons de vivre doit faire réfléchir l'ensemble des mineurs sur différents aspects :

- position de la Direction de CDF
- comportement de la CGT durant les 4 mois
- position du gouvernement
- quelles formes d'action, quelle pratique, pour quel résultat ?

L'Union Fédérale des Mineurs C.F.D.T. dès le 7 avril s'est inscrite par son soutien total à la lutte des mineurs de Gardanne. Son Secrétaire Général était présent sur le terrain quatre fois ; deux fois avant le 26 Juillet.

Au départ, il est vrai, la C.F.D.T. avait une position différente sur la forme d'action, mais à la demande des mineurs, la C.F.D.T. a décidé de se rallier au mot d'ordre de 2 heures de grève.

Nous avons constaté dès le début, que la CGT tenait à garder seule les rênes de cette lutte, elle n'a jamais accepté le contact avec nos militants sur le terrain.

- La CGT a refusé la présence de la CFDT dans l'association de collecte des fonds de soutien.
- La CGT a refusé une prise de parole à la CFDT lors d'un meeting sur le carreau de la mine.
- La CGT a refusé toutes les formes d'action proposées par la CFDT (14 juillet par exemple).

- La CGT a refusé la tenue d'une assemblée générale (après plus de trois mois de grève, le 27 juillet). Durant tout le conflit, à aucun moment les mineurs n'ont été consultés sous les formes d'action ou sur le résultat des négociations.

Pour éviter cette assemblée générale, la CGT a expulsé la CFDT par des moyens de pression indignes d'une organisation syndicale : agressions physiques, menaces de mort, menaces sur la famille des militants.

Dans ce conflit, comme bien d'autres à travers le pays, nous avons constaté que la CGT a mené ce conflit pour des raisons autres que la satisfaction des revendications des mineurs. Leur attitude a été dictée par le Parti Communiste et la confédération CGT.

Les mineurs de Gardanne ont été les otages d'une manœuvre politicienne.

Après le 26 juillet, suite à la position prise par la CFDT, plus de 70 % des mineurs se sont déclarés non grévistes. Malgré cela, la CGT n'a pas accepté la reprise du travail.

Le Gouvernement a été obligé de céder à la demande de la CFDT :

- 4500 F d'avance comme acquis.
- Par contre, sur le mode de paiement, la CFDT a demandé qu'ils soient accordés immédiatement.

Mais le fait de les échelonner, a permis à la CGT de tromper, une fois de plus les mineurs, en leur faisant croire que les 150 F et les 200 F par mois sont une augmentation de salaire.

Malheureusement, le conflit s'est terminé avec un résultat nul sur les augmentations de salaire, et ceci est à mettre à l'actif de la CGT, qui n'a jamais eu une pratique syndicale responsable, mais a pratiqué une stratégie stalinienne.

L'Union Fédérale des Mineurs CFDT mettra tout en œuvre pour que les mineurs de Gardanne et l'ensemble des mineurs de charbon puissent obtenir satisfaction sur leurs revendications lors des discussions salariales.

L'Union Fédérale des Mineurs CFDT a décidé de porter plainte contre les agresseurs de nos militants, dont son Secrétaire Général a également été la victime. Elle a décidé également de porter plainte

contre le syndicat CGT de Gardanne, qui a consciemment laissé faire cette bastonnade par ses militants, et assistant passivement à la scène. La CFDT a réfléchi longuement avant de prendre cette décision qui a pour objectif de stopper les «ardeurs guerrières» de certains militants CGT non contrôlés «volontairement» par les organisation. A travers le pays, cette pratique s'est malheureusement développée à la CGT, et il faut y mettre un frein.

Il faut unir notre force contre le patronat et contre nos tutelles et non contre les militants des autres organisations syndicales. Dans ce cas, et seulement dans ce cas nous gagnerons la bataille des salaires, de l'emploi et des menaces sur notre protection sociale.

Jean-Pierre KLAPUCH,  
Secrétaire Général

## LES RESULTATS

Ils ont été listés par le ministère de l'Industrie dans un communiqué qui rappelle auparavant que «la réunion du 26 Juillet avait marqué une étape importante dans l'évolution du conflit», et que les demandes salariales de Gardanne seront examinées dans le cadre national.

- L'indemnité de reprise de travail passe de 1000 F à 1500 F (c'était aussi une revendication CFDT).
- «En se référant au 26 Juillet» 9000 F seront versés dont 4500 F immédiatement et 4500 F sous forme de versements mensuels (d'abord 150 F, puis 200 F au 1<sup>er</sup> Janvier 1989).
- Plus de condition de retour à un certain niveau de productivité pour l'attribution de 50 % de ces 9000 F. Par contre, une commission paritaire locale examinera les relations entre les progrès de productivité et les rémunérations, compte tenu des perspectives charbonnières.
- Pas de retombée de la grève sur les congés payés (revendication CFDT).
- Paiement «ainsi que prévu le 26 Juillet» de 4 jours de négociations.
- Possibilité d'une avance de salaire remboursable d'ici la fin de l'année (revendication CFDT).
- Paiement des heures effectivement travaillées pendant la première partie du conflit.

## LA PLACE DU GOUVERNEMENT DANS LE CONFLIT

Concernant les revendications légitimes des mineurs, rattrapage du pouvoir d'achat, augmentation de salaire. Face à l'amélioration des rendements, le Ministère et le Gouvernement ont joué un rôle d'attentiste et d'observateur, qui prouve le peu d'intérêt qu'ils portent aux travailleurs en lutte. Par contre, et pour des intérêts purement politiques et électoraux à court terme, le Gouvernement cautionne les pratiques d'actions violentes et minoritaires, l'instauration d'un climat de terreur qui prive les principaux intéressés de tout droit à la parole, en se «mouillant» sur la falsification des résultats de l'action.

Soyons clairs, la supercherie qui consiste à répartir 4.500 F en 22 mois, a été décidée avant le 8 août, entre la C.G.T., le Parti Communiste et le Gouvernement, dans le seul but de faire crier victoire à une minorité CGT et PC, afin de permettre de futurs accords politiques. Cela fait plus que froid dans le dos.

Marius COMTI



Ce qui reste du local de la CFDT



La C.G.T. tourne le dos au mandat qu'elle a reçu des salariés, trahit la traditionnelle fraternité des mineurs en lutte, se trompe d'adversaire.

La C.F.D.T. demeure résolument attachée à l'unité d'action. Elle ne se laissera pas impressionner pour autant et continuera de s'exprimer sans craindre ceux qui par leurs méthodes trahissent et deshonnorent le syndicalisme.

UNION DEPARTEMENTALE  
C.F.D.T.  
Marseille le 29 juillet 1988



# Ci-dessous trois certificats médicaux délivrés suite au passage à tabac de nos militants

SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES  
TEL. (42)23.98.00 Secrétariat Poste 36.48  
CENTRE HOSPITALIER D'AIX-EN-PROVENCE

SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES  
TEL. (42)23.98.00 Secrétariat Poste 36.48  
CENTRE HOSPITALIER D'AIX-EN-PROVENCE

Docteur PIERRE NIEGEL  
Docteur Bernard GARRIGUES

Docteur PIERRE NIEGEL  
Docteur Bernard GARRIGUES

De soussigné, ASTRUC Jean Pierre  
Interne des Hôpitaux, certifie avoir examiné ce jour  
M. K. A. RUCHE Jean Pierre  
qui dit avoir été victime de coups et blessures  
le 27 juillet 1988  
et avoir constaté ce qui suit :

- contusion hématomate sous orbitaire droit
- Hématome sur nez.
- Hématome contusion sans plaie hémorragique
- petite contusion coudée droit

La durée d'incapacité sera de 2 jours.

Certificat fait à la demande de l'intéressé et remis en mains propres pour servir ce que de droit.

Date 27 juillet 1988

Signature :

*[Signature]*  
Docteur PIERRE NIEGEL  
Docteur Bernard GARRIGUES

De soussigné, ASTRUC Jean Pierre  
Interne des Hôpitaux, certifie avoir examiné ce jour  
M. DEBARD Jean Luc  
qui dit avoir été victime de coups et blessures  
le 27 juillet 1988  
et avoir constaté ce qui suit :

- Sépéral de séphalite, douleur rachis cervical, douleur musculaire supérieur côté droit - douleur ligne supérieure
  - À l'examen : Pas de contracture musculaire ni aucun rachis cervical
  - Contusion hématomate avec petite plaie sur face antérieure ligne supérieure côté droit
- Examens paracliniques demandés : Radiographies crâne F.P. rachis cervical F.P. Pas de lésion osseuse visible

La durée d'incapacité sera de 2 jours.

Certificat fait à la demande de l'intéressé et remis en mains propres pour servir ce que de droit.

Date 27 juillet 1988

Signature :

*[Signature]*  
Docteur PIERRE NIEGEL  
Docteur Bernard GARRIGUES

## ET MAINTENANT ?

L'avenir ? c'est montrer qu'en face de la direction et du gouvernement, il existe un syndicat fort, réaliste et ouvert, capable de faire front sans pour cela démolir et diviser.

D'un côté des syndicats laxistes et nous, de l'autre un syndicat menteur et violent. N'acceptons plus cela.

Pour que le combat des mineurs soit crédible et digne, il nous faut un syndicat libre, responsable et démocratique.

C'est en soutenant un syndicalisme sérieux que nous pourrions espérer en l'avenir.

La C.F.D.T. a maintenant fait ses preuves : aux mineurs maintenant à faire leur choix.

### DES PREUVES

- La C.F.D.T. a prouvé sa combativité et son dévouement tout au long du conflit.

- La C.F.D.T. a prouvé son sens des responsabilités en essayant d'organiser le conflit et en se montrant la plus apte au sujet des salaires.

- La C.F.D.T. a prouvé sa valeur, pas question de diviser le personnel, le dialogue doit primer et rien

ne justifie qu'on se tape dessus. L'unité des travailleurs est une des clés de l'avenir.

- La C.F.D.T. a prouvé sa franchise. Pourquoi mentir aux mineurs ? L'information C.F.D.T. est juste et complète afin que les mineurs puissent se décider sans contrainte.

L'avenir, c'est donc de bâtir une C.F.D.T. rassemblant tous ceux qui croient en ses valeurs et refusent de mélanger intérêts politiques et syndicalisme.

Certes, il ne s'agit pas de donner une confiance aveugle à un syndicat. NON. Ce qu'il faut, chacun de nous doit le faire, c'est se renseigner, poser des questions, discuter avec les responsables C.F.D.T. et ainsi se faire une idée plus juste de la C.F.D.T.

Des erreurs ? Pourquoi pas. Seuls ceux qui ne font rien, ne font pas d'erreurs, mais ce qui est sûr, c'est que plus on sera nombreux à discuter, à décider, moins on fera d'erreur et plus on montrera la force d'une organisation digne d'être un syndicat de mineurs.

Alors l'avenir ? Il sera ce que nous en ferons.

CAVAGNA Jean Pierre

SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES  
TEL. (42)23.98.00 Secrétariat Poste 36.48  
CENTRE HOSPITALIER D'AIX-EN-PROVENCE

Docteur PIERRE NIEGEL  
Docteur Bernard GARRIGUES

De soussigné, Yves LEBLANC  
Interne des Hôpitaux, certifie avoir examiné ce jour  
M. LENTHE Michel  
qui dit avoir été victime de coups et blessures  
le 27/7/88  
et avoir constaté ce qui suit :

- lésion lésion inférieure
- lésion sous orbitaire gauche

La durée d'incapacité sera de 2 jours.

Certificat fait à la demande de l'intéressé et remis en mains propres ce que de droit.

Date 28/7/88

Signature :

*[Signature]*  
Docteur PIERRE NIEGEL  
Docteur Bernard GARRIGUES